



Connexions et circulations : l'assimilationnisme dans un conflit mondialisé (1914-1919)

Dominique Chathuant

Numéro 168, mai-août 2014

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1026848ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1026848ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Société d'Histoire de la Guadeloupe

ISSN

0583-8266 (imprimé)

2276-1993 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Chathuant, D. (2014). Connexions et circulations : l'assimilationnisme dans un conflit mondialisé (1914-1919). *Bulletin de la Société d'Histoire de la Guadeloupe*, (168), 105–133. <https://doi.org/10.7202/1026848ar>

Connexions et circulations : l'assimilationnisme dans un conflit mondialisé (1914-1919)

Dominique CHATHUANT¹

Dominante aux Antilles et en Guyane, la culture assimilationniste² liant aspiration égalitaire et conscription se diffuse dans certaines parties de l'empire et conforte les députés des colonies dans l'idée qu'ils vivent une phase de progrès civique corrélée à la promotion en métropole de la notion de Français de couleur. Mais l'implication des deux plus grands empires coloniaux dans le conflit qui éclate en 1914 porte une dimension mondiale de nature à transformer le contexte dans lequel évolue l'assimilationnisme. Le conflit occasionne la rencontre en France de populations métropolitaines et coloniales, de travailleurs étrangers et de soldats de nationalités diverses rejoints en 1917-1919 par des Américains, blancs et noirs. On distingue ainsi plusieurs types de contacts et de connexions au monde, à partir desquels les expériences circulent.

Ces circulations dans la métropole coloniale impliquent des interactions plus ou moins importantes entre les sociétés connectées. Connexions et circulations mettent en jeu des échelles spatiales très différentes : l'ensemble de la zone militaire, un espace portuaire, un bar d'Atlanta ou la commune de Port-Louis de Guadeloupe. Dans les sources, le contact prend la forme d'un parcours individuel débouchant sur l'événement qui constitue l'anomalie à partir de laquelle on tente de reconstruire un ordre des choses idéalisé³. La reconstruction de cette norme met ainsi en

1. dominique.chathuant@ac-reims.fr <http://dchathuant.blog.free.fr>.

2. Sur cette notion : Jacques Dumont, *L'Amère patrie. Histoire des Antilles françaises au XX^e siècle*, Fayard, 2010, p. 71 sq. ; Serge-Mam Lam Fouck, *Histoire de l'assimilation, des « vieilles colonies » françaises aux départements d'outre-mer. La culture politique de l'assimilation aux Antilles et en Guyane françaises (XIX^e et XX^e siècles)*, Ibis rouge, Matoury, 2006, p. 15 sq. ; Dominique Chathuant, « L'assimilationnisme », dans Cyril Serva (dir.), *Études guadeloupéennes*. Hors-série, Jazor, Pointe-à-Pitre, 2001, p. 111-122.

3. Carlo Ginzburg, *Le fil et les traces, vrai faux fictif*, traduit de l'italien par Martin Rueff, Verdier, Lagrasse, 2010, p. 14, 452.

évidence les interactions entre la culture politique assimilationniste des vieilles colonies et les rencontres multiples nées de la guerre. Les contacts compliquent en effet la donne en confrontant tous les acteurs à la question de la race, porteuse d'interrogations sur l'Homme, sur la nation et sur la citoyenneté. Pour beaucoup d'habitants de la métropole, le Français de couleur est une nouveauté sur laquelle on porte un regard paternaliste non régi par des codes stricts, dans une société où il y a peu d'hommes noirs. Cette image se distingue de celle de l'obsession de la *Negro Brute* caractérisant la culture américaine. Aux États-Unis, le *Tuskegee Institute* enregistre pour la période 1882-1951, 4 730 lynchages dont 3 437 noirs et 1 293 blancs. Ces assassinats collectifs ritualisés s'accompagnent de sévices multiples : castration, tabassage, bûcher. On peut dès lors s'interroger sur ce que produit la rencontre entre l'assimilationnisme des vieilles colonies, qui tend à se diffuser dans l'empire, et l'arrivée en France d'hommes porteurs de cette culture du lynchage et des lois ségrégationnistes dites « Jim Crow ».

I. CIRCULATIONS TRANSCOLONIALES

Le regard porté aujourd'hui sur la Grande guerre réduit souvent l'implication militaire des colonies à une décision impulsée du centre via le recrutement d'une force indigène. Or, de la périphérie coloniale, le projet assimilationniste liant la citoyenneté au rituel civique de l'impôt du sang répond directement aux critiques émises contre la citoyenneté coloniale. Les vieilles colonies ne seraient que les vestiges d'un passé utopique face à une tendance de la Troisième République à attribuer aux indigènes des autres colonies une place dictée par la « race » et la culture. A une époque où la conscription sert l'hostilité au suffrage féminin, l'expérience métropolitaine du citoyen-colonial est aussi celle d'un monde où chaque formulaire administratif ou professionnel rappelle le non-accomplissement des obligations militaires. Les députés des colonies de pleine citoyenneté votent pourtant les lois militaires et peuvent à ce titre craindre l'aliénation de leur statut civique. Lié à l'action de Lagrosillière, Candace, Lémery et Henri Bérenger, le décret Poincaré⁴ appliquant aux vieilles colonies la loi Briand de 1913 relève donc d'une forme de sécurisation de la citoyenneté, synonyme d'égalité raciale. Quelques semaines avant l'attentat de Sarajevo, Candace peut affirmer avoir rendu indissolubles les liens avec la France de 1789 et 1848 en ajoutant que « Nul ne pourra plus désormais nous considérer comme des demi-Français⁵ ». La compatibilité de l'assimilationnisme avec une opinion métropolitaine qui valide largement les théories raciales du temps pose un autre problème. Les représentants des vieilles colonies réduisent cette dissonance par le modèle des deux France, opposant aux

4. *JORF, Débats, Chambre*, 30 juin 1913, p. 2307 ; Jacques Dumont, « Conscription antillaise et citoyenneté revendiquée », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, n° 92, octobre-décembre 2006, p. 103 ; id., *L'Amère patrie. Histoire des Antilles françaises au XX^e siècle*, Fayard, 2010, p. 71 ; Serge Mam-Lam Fouck, *Histoire de l'assimilation, op. cit.* ; Dominique Chathuant, « L'assimilationnisme », *op. cit.*, p. 111-122.

5. Chambre des députés, *Recueil des professions de foi électorales* dit « Barodet », 1914.

réalités du terrain la République émancipatrice idéalisée et dépourvue de préjugé de race..

La confrontation des réalités de l'empire colonial avec la culture assimilationniste interroge en outre la spécificité même de cette culture politique et la tendance, à la lumière des évolutions ultérieures, à la considérer comme une particularité. Antillais, Guyanais et Réunionnais ne sont pourtant pas seuls à revendiquer leur appartenance à l'ensemble français. Une culture assimilationniste circule dans l'empire dès avant la guerre de façon plus diffuse et sans que le rôle des originaires des vieilles colonies y soit toujours bien mesuré, malgré certains travaux pionniers⁶. Alors que le regard métropolitain sur l'empire colonial tend à oublier Antilles, Guyane et Réunion, l'historiographie de ces dernières ne se confronte sans doute qu'insuffisamment à celle des Quatre communes de plein exercice du Sénégal et, de façon plus générale, à un examen un peu plus minutieux du reste de l'empire colonial.

Un assimilationnisme africain

Le décret Poincaré de 1913 crée un précédent pour les Africains. En AOF, Blaise Diagne poursuit l'intégration des coloniaux au corps civique, prolongeant ainsi l'action politique des parlementaires antillais dans des territoires où la majorité des hommes relève d'un statut civil musulman. François Manchuelle a montré le rôle des originaires des vieilles colonies dans les nationalismes en AOF. Or, ces nationalismes sont bien souvent passés par l'assimilationnisme diffusé par les mêmes hommes. Il est par conséquent artificiel voire anachronique d'opposer trop tôt un assimilationnisme des vieilles colonies aux nationalismes du reste de l'empire. Avant qu'il y ait des députés « musulmans », il y a en Algérie française des Jeunes-Algériens, dont le nom s'inspire des Jeunes-Turcs de l'Empire ottoman mais dont le discours est assimilationniste. Franc-maçonnerie et Ligue des Droits de l'Homme offrent alors des espaces de circulations des idées entre Antillais et Algériens. D'autres circulations ont précédé l'assimilationnisme, ce que montre le rôle du Guyanais Ismaïl Urbain, inspirateur de la politique arabe de Napoléon III. Au Sénégal, existe au début du XX^e siècle un courant des Jeunes-Sénégalais auquel adhère Blaise Diagne

Fonctionnaire des douanes à la Réunion puis à la Guyane. Diagne est originaire de Gorée, l'une des quatre communes qui, avec Dakar, Rufisque et Saint-Louis, exercent une citoyenneté de fait depuis 1833 en élisant un député du Sénégal. Succédant en 1914 à un député mulâtre, Diagne devient le premier parlementaire sénégalais noir. Ses adversaires contestent l'élection en récusant la citoyenneté d'électeurs ne possédant pas la nationalité française. La distinction entre citoyenneté et nationalité permet à la presse des colons d'estimer absurde qu'un député indigène puisse exercer une influence au parlement. Diagne balaie ces arguments en refusant qu'on puisse être électeur et

6. François Manchuelle, « Le rôle des Antillais dans l'apparition du nationalisme culturel en Afrique noire francophone », *Les Cahiers d'études africaines*, vol. 32, n° 127. 1992, p. 396-399, en ligne : <http://www.persee.fr/>.

éligible sans être français⁷. La distinction entre citoyenneté et nationalité paraît pourtant compatible avec ce qui existe dans la majeure partie de l'empire colonial. Toutes choses égales par ailleurs, la perception locale de l'élection de Diagne, député noir, renvoie à celle de Légitimus en Guadeloupe, 16 ans plus tôt. Diagne et Candace, qui se connaissent depuis 1908, jouent un rôle dans la circulation d'une culture assimilationniste dans les milieux du socialisme indépendant qui donne naissance en 1911 au Parti républicain socialiste, où on les retrouve aux côtés d'Augagneur, Briand, Viviani ou Laval.

Le 19 octobre 1915, la première loi Diagne instaure la conscription dans les Quatre communes sénégalaises de pleine citoyenneté. Loin de s'inscrire dans une relation servile au pouvoir colonial, l'action de Diagne fonde une exigence civique sur la nécessité urgente de recruter pour le front. Cela permet de faire clarifier le statut civique local par la loi du 29 septembre 1916, laquelle dispose clairement que les natifs des Quatre communes et leurs descendants sont et demeurent des citoyens français soumis aux obligations militaires prévues par la loi du 19 octobre 1915⁸. Les parlementaires coloniaux ne semblent pas y voir une nouvelle spécificité en plus de celle qui caractérise les vieilles colonies mais bien une étape vers une citoyenneté étendue à tout l'empire. Au Sénégal, l'opposition du gouverneur Vollenhoven à la conscription se fonde à la fois sur la nécessité de main d'œuvre agricole, argument déjà utilisé dans les Antilles, les contreparties civiques du recrutement et les risques de soulèvement. Prolongement du décret de 1913, la loi Diagne encourage à son tour de nouvelles initiatives. Le 15 mai 1917, Étienne Tété, parlant au nom des villes du Dahomey et du Togo à peine conquis sur les Allemands, revendique l'incorporation des Dahoméens avec les Antillais plutôt que dans les régiments de tirailleurs sénégalais⁹.

L'impôt du sang fonde à son tour toute revendication égalitaire. Lagrossillière et René-Boisneuf réclament dès 1915 le statut de départements d'outre-mer pour les vieilles colonies. En janvier 1915, Candace et Lagrossillière dénoncent le scandale de la Morue française, un fournisseur de guerre qui justifie le caractère avarié d'une cargaison de viande par le fait qu'elle était destinée aux « nègres de la Martinique ». La Chambre applaudit Candace stigmatisant les embusqués et profiteurs de guerre qui injurient les nègres au moment où ils combattent à côté des blancs pour le droit et la liberté. Charles Bernard, député SFIO de la Seine, déplore même le manque de chanvre pour les profiteurs de guerre. Le souvenir du Guadeloupéen s'adressant à Deschanel, président de la Chambre,

7. Iba Der Thiam, *Le Sénégal dans la guerre 14-18 ou le prix du combat pour l'égalité*, Nouvelles éditions africaines du Sénégal, Dakar, 1992, p. 42-44 ; George W. Johnson, *The Emergence of Black Politics in Senegal, The Struggle for Power in the Four Communes, 1900-1920*, Stanford Univ. Press, 1971 ; *Naissance du Sénégal contemporain. Aux origines de la vie politique moderne (1900-1920)*, traduction de François Manchuelle, Karthala, 1991, p. 212.

8. Patrick Weil, *Qu'est-ce qu'un Français ? Histoire de la nationalité française depuis la Révolution*, 2002, Folio-Histoire, 2004, p. 352, 538, note 147

9. Iba Der Thiam, *op. cit.*, p. 57.

laisse des traces dans la mémoire parlementaire, voire chez Gide ou Céline¹⁰.

La mission Diagne : les grandes espérances

Mais, alors qu'on manque de combattants, le recours systématique à l'argument de l'impôt du sang provoque une demande métropolitaine. A la suite des lois de 1915 et 1916, le député est appelé par Clemenceau à étendre le recrutement à l'ensemble du Sénégal, non plus comme député mais en temps que commissaire général des effectifs coloniaux (CEC) avec rang de ministre. La République clemenciste prend au mot le discours assimilationniste et réclame d'autres recrues. Les promesses obtenues en retour par un Diagne préalablement réticent révèlent l'ampleur des besoins en hommes. Avant de quitter la France, Diagne exige d'Henri Simon et Clemenceau une réforme de l'indigénat, un sanatorium de 200 lits à Dakar, des hôpitaux, des exemptions fiscales, des écoles d'agriculture, un lycée, une école de médecine à Dakar, des maisons de retraite, des emplois réservés pour les anciens combattants et une possibilité d'accéder à la citoyenneté. Le député missionné obtient par ailleurs une série de prérogatives destinées à lui conférer toute l'autorité morale nécessaire à la réussite de sa mission. C'est la première fois qu'un homme noir obtient de telles prérogatives, ce qui ne manquera pas de frapper les contemporains. Diagne reçoit directement ses ordres du gouvernement et attend à bord du bateau que le gouverneur général Carde daigne l'accueillir. Le recrutement dépasse en juin 1918 le quota fixé à 47 000 hommes presque « sans qu'aucun coup de feu ne soit tiré¹¹ (*sic*) ». A son retour à Paris en août 1918, Diagne a ramené 80 000 recrues dont 25 000 n'ont pas le temps d'être engagées dans le conflit. Malgré le prestige dont il est auréolé, le Sénégalais dédaigne la proposition de Légion d'honneur de Clemenceau. Il y a cependant en AOF des voix discordantes et des récriminations contre les Originaires¹².

Pour se fournir en combattants, la République a promis droits civiques et avantages matériels au nom du principe d'égalité. Il y a donc une formidable attente des réalisations de la France chez ceux qui sont déjà citoyens comme chez ceux qui espèrent l'être bientôt. Affirmer la volonté d'étendre la citoyenneté aux autres habitants de l'empire permet en outre aux députés de justifier de leur confiance dans les institutions républicaines. La revendication assimilationniste des vieilles colonies et communes sénégalaises paraît donc avoir vocation à s'étendre à très longue échéance. L'extension de la citoyenneté reste pourtant très inégale. En Algérie, où une réforme inspirée par le groupe des Jeunes-Algériens

10. *JORF*, 28 janvier 1915, vol. 1, p. 51 ; 17 décembre 1915, vol. 2 p. 2174 sq. ; Yves Pourcher, *Pierre Laval vu par sa fille d'après ses carnets intimes*, Le Cherche-midi, 2002, p. 31 ; Louis-Ferdinand Céline, *Voyage au bout de la nuit*, Gallimard, 1932 ; André Gide, *Voyage au Congo*, Gallimard, 1927, p. 126.

11. Iba Der Thiam, *op. cit.*, p. 150.

12. George W. Johnson, *Naissance...*, *op. cit.*, p. 239 ; « The Beginnings of Modern Politics in Afrique Noire : Impact of the Elections of 1914 in Senegal », in L. Jalabert, B. Joly, J. Weber (dir.), *Les élections législatives et sénatoriales outre-mer (1848 -1981)*, Paris, Les Indes savantes, 2010, p. 214 ; Marc Michel, *Les Africains et la Grande guerre*, Paris, Karthala, 2003, p. 347 ; *JORF*, 14 janvier 1918.

avait conduit aux décrets de janvier et février 1912 étendant le recrutement militaire aux « musulmans », les colons font échouer le projet civique en février 1919¹³. Le même mois, un Congrès international de la race noire à l'initiative de l'Américain William B. Du Bois, père du *Niagara Movement* (1908) et co-fondateur de la *NAACP* (1909¹⁴) est réuni à Paris, au Grand-Hôtel, sous le patronage de Clemenceau, Lagrosillière, René-Boisneuf, Candace, Diagne et d'autres personnalités étrangères¹⁵. Alors que Du Bois, à l'instar d'Hertzl pour la diaspora juive, préconise un État-refuge de la « race nègre », Diagne et Candace demeurent dans la perspective assimilationniste d'une France émancipatrice des peuples coloniaux. L'heure est aux espoirs suscités par les promesses nées des nécessités de la guerre. Ils accompagnent la consolidation ou la construction d'une identité résumée dans l'usage de l'expression « Français de couleur ». Cette culture assimilationniste fait primer l'essence sur l'existence en promouvant une France émancipatrice idéale systématiquement opposée à tout ce qui, dans la réalité coloniale, en représente la négation. Avec l'entrée en guerre des États-Unis, l'assimilationnisme doit se confronter en France au monde nettement hostile des lois Jim Crow.

II. S'ACCOMMODER DE JIM CROW EN FRANCE

La période de participation des États-Unis à la guerre est marquée jusqu'en 1919 par des records de lynchages dans les États du Sud. Une femme enceinte est même lynchée en Géorgie en mai 1919. Les statistiques de la période 1900-1920 montrent une moyenne annuelle de 67 lynchages d'hommes noirs pour 7 hommes blancs. Le nombre des lynchés noirs passe de 36 en 1917 à 60 en 1918, montant dans le même temps de 2 à 4 pour les lynchés blancs. Il faut y ajouter les homicides par armes à feu, qui ne donnent pas lieu à un spectacle ritualisé et sont le fait de particuliers ou de policiers, en général impunis. Cet aspect de la culture raciale étasunienne est aussi du voyage vers la France. Une grande partie des sources où on le retrouve sont produites par les dysfonctionnements occasionnés. Si la singularité d'un fait divers ne présente en soi qu'un intérêt historique limité, ces anomalies fournissent l'occasion de reconstruire une norme transgressée et idéalisée de ce qui est admis par l'opinion publique¹⁶. Là où une recherche exhaustive paraît impossible, le fait divers éclaire la norme implicite. Bien sûr, le racial n'est pas l'élément structurant de la rencontre franco-étasunienne, caractérisée par un certain nombre d'autres faits. Il n'en demeure pas moins qu'au moment où, en France, des coloniaux se proclament français et égaux, le ségrégationnisme étasunien frappe l'opinion en zone militaire ou civile. Les faits divers des journaux locaux et les violences de Nantes et Saint-Nazaire fournissent les dysfonctionnements amenant l'opinion

13. Patrick Weil, *op. cit.*, p. 360.

14. *National Association for the Advancement of Colored People*.

15. John Ayodele Langley, *Pan-Africanism and nationalism in West-Africa (1900-1945)*, Clarendon University Press, Oxford, 1978, p. 63.

16. Carlo Ginzburg, *op. cit.*

à dire la norme. C'est aussi le cas de la note confidentielle rédigée par un lieutenant-colonel français.

La note Linard : éviter d'indisposer l'allié américain

Ce qu'on appelle parfois à tort « circulaire Linard » est une note militaire confidentielle trouvant son origine dans l'incorporation d'Américains noirs dans les troupes françaises¹⁷. C'est en février 1918 que devant l'insistance du général Pétain, pressé par Clemenceau, la 93^e division américaine est incorporée au 8^e corps de la 4^e armée française. Cette unité est principalement composée de troupes noires. Délaisés par leur commandement initial, ces Américains sont jusqu'en août 1918 entièrement équipés à la française avec sacs, musettes et casque français Adrian en attendant la fabrication en série pour l'armée américaine du modèle britannique Brodie. Seule la couleur kaki de l'uniforme les distingue de troupes coloniales françaises, ce qui frustre leurs aspirations civiques. C'est pour répondre à la demande civique que l'iconographie afro-américaine d'après-guerre représente les *Harlem Hellfighters* du 369^e d'infanterie avec des casques Brodie dans des engagements de septembre 1918 en Argonne alors qu'ils étaient encore équipés de casques Adrian.

Cette question de l'équipement peut raisonnablement faire soupçonner l'état-major américain d'une décision relevant du blocage psychologique autant que de la prudence politique : ne pas être de ceux qui fournissent à des soldats nègres de quoi tuer des soldats blancs. Désireux de reléguer à un rôle de troupes de soutien des combattants formés par les Français à intervenir en première ligne, l'état-major découvre après quelques mois la non-ségrégation de ses soldats nègres¹⁸. Le fait qu'elle aille de soi dans la culture étasunienne explique en effet qu'on n'ait pas songé à s'assurer de son application par les autorités françaises. Le commandement étasunien est par conséquent choqué de la non-ségrégation au mess et des serremments de main à des officiers noirs. Il veut trouver une solution à cette déliquescence de l'ordre des choses afin de maintenir un ordre social menacé. Le contact franco-américain transgresse donc les règles ségrégationnistes étasuniennes. L'un de ses premiers effets est de contribuer à accréditer auprès des Américains noirs et blancs l'idée d'une France *color-blind*, indifférente à la couleur de la peau.

A la même époque, l'administration Wilson confie à Emmet Scott, personnalité noire, le poste de *Special Assistant* au secrétaire à la Guerre. Scott signale ainsi au *War Department* des abus commis par des officiers blancs au détriment des noirs au point de déclencher en juin 1919

17. Lieutenant-colonel Jean Linard, « Au sujet des troupes noires américaines », 7 août 1918, SHAT GR7 N 2257 ; voir aussi Jennifer D. Keene, « French and American stereotypes during the First World War », in William Chew, Dominique Laurent (dir.), *National stereotypes in perspective : Americans in France, Frenchmen in America*, Amsterdam, Rodopi Press, 2001, p. 273 ; lue à la Chambre par A. René-Boisneuf, *JORF, débats, Chambre*, 26 juillet 1919, p. 3730.

18. Benjamin Doizelet, « L'intégration des soldats noirs américains de la 93^e division d'infanterie dans l'armée française en 1918 », *Revue historique des armées* [En ligne], 265 | 2011, consulté le 3 mars 2012, <http://rha.revues.org/7328>.

une enquête de l'*Inspector General*¹⁹. Tout ne resterait donc pas irrémédiablement figé si, loin de rester neutre, l'état-major américain confronté aux usages français ne choisissait dès 1918 de préserver l'ordre ségrégationniste. Il trouve alors l'homme de la situation en la personne de Jean Linard, un lieutenant-colonel d'artillerie parlant l'anglais, chef d'état-major de la mission militaire française auprès de l'armée américaine où il seconde le général Ragueneau. En août 1918, dans une note confidentielle signée à Chaumont, siège du QG de Pershing, Linard, plein d'empathie pour le point de vue étasunien, suggère à ses collègues d'observer une différenciation raciale dans les règles de comportement des officiers blancs français vis à vis des Américains noirs. Affirmant que « les vices du nègre sont un danger constant », il juge indispensable de fournir tous les efforts pour éviter d'indisposer profondément l'opinion américaine. La note Linard tient un volume infime dans les dossiers de l'officier²⁰. Elle n'en véhicule pas moins une potentialité de conflit si l'on se rappelle que, ce même mois d'août 1918, Diagne revient du Sénégal avec 60 000 recrues d'AOF. Un accident se produit à ce moment : le cachet « confidentiel » ayant été omis, la note devient de fait une circulaire. L'erreur est découverte trop tard pour empêcher les fuites.

Diffusé en zone militaire, le document s'adresse aux officiers français commandant à des troupes noires américaines. Il est introduit et justifié par la nécessité de mieux connaître la situation étasunienne. Comme dans toute justification d'un ordre racial, c'est la forme du bon sens et des évidences indiscutables qui fonde l'argumentation. On y admet que les Français discutent le point de vue étasunien mais en soulignant que c'est le petit nombre d'hommes noirs qui justifie l'absence de ségrégation raciale, ce qui équivaut à réduire la discussion à une notion de seuil de tolérance. Linard justifie la dureté américaine en affirmant que les vices du nègre sont un danger constant. Il affirme ensuite, en vertu d'une croyance qu'on sait aujourd'hui fausse, la prédominance des noirs dans les viols commis par des militaires américains. Encore n'aurait-on hérité que de l'élite, compte tenu du déchet à l'incorporation. Il conclut par conséquent qu'il faut se garder de serrer la main aux officiers noirs, de manger avec eux ou de louer leurs faits d'armes « d'une manière exagérée ». Enfin, il faut obtenir des populations qu'elles ne gâtent pas les nègres, ce qui revient à intervenir dans la vie privée des civils en zone militaire et civile. Motivée par la volonté de dissiper un malentendu franco-américain, la démarche de Linard n'en débouche pas moins sur une note au service de la préservation de l'ordre ségrégationniste aux États-Unis. On a pu se demander dans quelle langue elle avait été initialement rédigée, compte tenu de l'existence d'une version anglaise à l'*U.S. Army Military History Institute*. La question ne se pose pas réellement compte tenu de la connivence sociale entre Linard et ses collègues américains, lors d'entretiens conduits en anglais au cours desquels il a sans doute pris ses notes en français. Là aussi, le contact avec l'Américain témoigne d'une circulation des idées. A ceux qui lui opposeraient l'argument de l'absence de règles ségrégationnistes sur le territoire métropolitain,

19. « War Dept Investigates », *The Cleveland Advocate*, 14 juin 1919.

20. Entretien avec Benjamin Doizelet, 27 mars 2012.

Linard oppose par avance que cette situation est réprouvée par les coloniaux expérimentés hostiles aux unions mixtes préjudiciables au prestige de la race blanche²¹. A l'heure où des citoyens et sujets des colonies louent une France coloniale émancipatrice, on puise dans le registre colonial pour justifier l'inégalité américaine dans un contexte métropolitain où les individus de sexe masculin sont réputés égaux. La note Linard renoue au passage avec les réticences de certains militaires français devant des troupes noires²². Au passage, à travers Linard, l'armée, censée rester neutre, critique les institutions françaises sous couvert de s'accommoder des pratiques d'un allié.

La note confidentielle devenue accidentellement circulaire est transmise le 12 août aux 21 régions militaires et aux gouvernements militaires de Paris et Lyon. Quatre jours plus tard, le général Vidalon exige son retour sous pli confidentiel. Il n'en récupère pas tous les exemplaires puisque celui du GMP parvient à Clemenceau. La destruction des autres copies n'empêche en rien la diffusion du texte. Le 17, Pétain, satisfait de l'intégration des forces américaines au dispositif allié, nomme Linard à la tête de la mission militaire et le promeut colonel à titre temporaire²³. Malgré son annulation le 16 août, la note inspire encore un courrier adressé le 18 août 1918 par le général de division de Boissoudy aux préfets des Vosges et de Meurthe-et-Moselle alors que la 92^e division américaine d'infanterie est intégrée à la VII^e armée française au camp d'Arches²⁴. A l'opposé, en octobre 1918, le général Garnier-Duplessis, à la tête du 9^e corps d'armée, félicite chaleureusement pour leur bravoure les Américains noirs de la 93^e d'infanterie dont 68 sont décorés de la croix de guerre pour 21 qui obtiennent en titre l'*American Distinguished Service* sans l'insigne²⁵. L'affaire fait la joie de la presse africaine-américaine²⁶ en nourrissant les appréhensions de ceux qui craignent le retour au pays de l'*American Negro* encouragé par l'expérience combattante où il a tué des blancs, transgressant l'un des pires tabous américains. Il faut donc lire dans la note-circulaire Linard la trace d'une volonté américaine de préserver en France un ordre socio-racial américain particulièrement violent. D'inspiration américaine, la note d'un officier français convoque l'aide de l'expérience coloniale. Elle ne paraît pas avoir été appliquée en zone civile.

Tensions franco-américaines en zone civile

1919 est une année de tensions raciales au Royaume-Uni. A Glasgow, Londres, Liverpool et Cardiff, des sujets britanniques noirs, d'origine asiatique et socialement bien insérés sont victimes de l'hostilité d'urbains

21. *JORF, Chambre*, 25 juillet 1919, *op. cit.*

22. Jacques Dumont, « Conscription antillaise et citoyenneté revendiquée », *op. cit.*, p. 104.

23. Benjamin Doizelet, *op. cit.*

24. État-major, 3^{ème} bureau, n° 775/3.s. *op. cit.*, lettre du général de Boissoudy, VII^e Armée, à préfets des Vosges et de Meurthe-et-Moselle, 18 août 1918, citée par Yann Prouillet, « Les Américains dans les Vosges (1915-1919) », Salon du livre de Suippes, médiathèque de Suippes (Marne), 17 novembre 2007 <http://www.crid1418.org/>.

25. Vincent Mikkelsen, *op. cit.*

26. « French Praise for 93rd », *The Cleveland Advocate*, 14 juin 1919.

blancs et pauvres²⁷. Aux États-Unis, l'explosion de violence raciale est couramment expliquée par le contexte de la grande migration noire du Sud vers les villes industrielles du Nord où des foules blanches s'en prennent à des noirs comme c'est le cas lors du lynchage de Will Brown à Omaha (Nebraska). Dans le Sud, le contact avec la France paraît avoir joué un rôle déstabilisateur de l'ordre racial. A contrecourant, les Français métropolitains de 1919 prennent souvent fait et cause pour les coloniaux aux prises avec des Américains. Saint-Nazaire en constitue le cas le plus voyant dans un contexte dont le racial n'est que l'un des multiples aspects.

Les Américains du corps expéditionnaire de 1917-1919 sont des urbains de catégories modestes dont la moitié sont clairement considérés par l'armée comme intellectuellement limités²⁸. Ils regardent les Français comme des campagnards et croient les Françaises de mœurs faciles. L'alcool leur est interdit à la caserne alors qu'il relève en France d'un usage socialement normé. Ce décalage favorise trafics et troubles. Les Américains de la 93^e voient ainsi leur ration française de 2 litres de vin rouge remplacée par du café²⁹. Harvey Levenstein rapporte l'équipée ligérienne d'Américains ivres tirant sur un paysan en charrette puis sur des cyclistes avant d'être confrontés à une foule menaçante³⁰. La presse donne un écho important aux braquages, désormais appelés « *hold-up* », aux viols commis par des Américains de toutes couleurs, aux rixes nocturnes et aux accidents d'autos parfois mortels³¹. Les Français n'ont pas encore les réflexes de sécurité des urbains américains vis-à-vis des autos. En Côte d'or, la commune d'Is-sur-Tille, limite la vitesse à 12 km/h après qu'un Américain ait « écrasé » et tué le facteur³². En vue d'un accord juridictionnel et financier, le ministère de l'Intérieur ouvre un dossier sur l'ensemble des méfaits commis en France par des Américains³³. On recense un millier de désertions, des coups de revolver sur des paysans ou des policiers, des coups de carabine contre des cambrioleurs américains ou la mort suspecte d'un soldat américain à Radon (Orne) le 3 février 1919³⁴. La société française de 1919 est certes habituée aux rixes nocturnes et aux fêtes de villages mais l'omniprésence des revolvers confiés à de très jeunes policiers militaires (*MPs*) heurte l'opinion. Les intrusions de *MPs* à la recherche de déserteurs exaspèrent de même les particuliers riverains des bases.

A Saint-Nazaire, principal lieu de passage américain, la tension monte dès le début de l'année pour aboutir aux violents événements du 6 avril. La police note le profond dédain américain pour les « gens de couleur » mais ne recense que deux incidents opposant « Martiniquais » et Américains entre l'armistice et le 6 avril. Le maire de Saint-Nazaire signale

27. Jacqueline Jenkinson, *Black 1919 : Riots, Racism and Resistance in Imperial Britain*, Liverpool University Press, 2009.

28. Harvey Levenstein, *op. cit.*, p. 217-219.

29. Benjamin Doizelet, *op. cit.*, ligne 18, note 17.

30. Harvey Levenstein, *op. cit.*, p. 222.

31. « Tribunal correctionnel », *L'Ouest-Éclair*, 16 mars 1919.

32. Joël Mangin, *Les Américains en France (1917-1919)*, *La Fayette nous voici !*, Alan Sutton, Saint-Cyr-sur-Loire, 2006, p. 102.

33. AN, série F7, 14 700, Méfaits, crimes et délits ..., *op. cit.*

34. « Une scène mouvementée », *L'Ouest-Éclair*, 16 avril 1919.

quant à lui sept ou huit provocations américaines concernant des Sénégalais³⁵. Au mois de février, deux lieutenants d'artillerie martiniquais, soutenus par un commissaire de police, se plaignent d'un commerçant qui, pour éviter les ennuis avec des Américains, affiche qu'il ne reçoit pas les « Martiniquais³⁶ ». Le commandant d'armes consigne le magasin pour quatre jours aux troupes alliés. Le 28 février, deux autres Antillais sont agressés dans le port et blessés grièvement par des marins étasuniens³⁷. Le 20 mars 1919, un commandant de police de l'arrondissement de Saint-Nazaire s'inquiète auprès du chef de la mission française auprès de l'armée américaine de l'usage inconsidéré du revolver par les hommes de la *Military Police (MP)*³⁸. Au soir du 6 avril, alors que de nombreux Américains attendent d'embarquer, une dispute provoque un attroupelement. Des Américains s'en prennent à des Français parmi lesquels un « homme de couleur, pris pour un soldat martiniquais mais qui se révèle plus tard être un civil sénégalais, chauffeur à bord d'un vapeur³⁹ ». Contre la rumeur ultérieure, il est le seul homme noir blessé ce jour là. La police note cependant que les « Martiniquais » présents dans la foule ne sont pas particulièrement pris à partie par les Américains. La foule rassemblée prend le parti du civil arrêté par les *MPs*⁴⁰. Des pierres sont lancées vers le Grand café, habituellement fréquenté par de Américains. Une rumeur invérifiable rapporte ultérieurement le passage à tabac de plusieurs « Sénégalais ». Un *MP* tire en l'air pour ouvrir la circulation et d'autres l'imitent pour disperser l'attroupelement. Une auto américaine fend la foule, provoquant davantage d'exaspération. On dénombre officiellement plusieurs blessés par balles ou par coups de matraques, aucun n'étant américain. Le sous-préfet demande au maire de diligenter une enquête mixte qui motive plusieurs réunions franco-américaines. Au prétexte de passer les troupes en revue, Pershing vient discrètement le 13 avril par train spécial pour rencontrer le général Rockenbach, commandant de la base⁴¹. La rumeur diffuse alors de façon durable le nombre de 3 puis de 28 morts⁴², expliquant qu'on se réfère volontiers dans les semaines suivantes aux « tragiques événements de Saint-Nazaire ». Louis Brichaux, maire de Saint-Nazaire déplore la jeunesse de *MPs* qui se servent de leurs armes à tort et à travers sans jamais pouvoir rendre un compte exact de ce qui se passe, faute de connaître la langue française. Il obtient la mise en place de patrouilles mixtes de sorte que les *MPs* n'aient pas à s'occuper de Français. Une semaine plus tard, le *Phare de la Loire*, principal journal nantais, annonce qu'Achille René-Boisneuf et Joseph Lagrosillière

35. Archives départementales de Loire-Atlantique, ancienne Loire-inférieure, désormais noté « AD441 », 1m528, maire Brichaux à sous-préfet, 11 avril 1919.

36. Terme souvent utilisé pour l'ensemble des Antillais et Guyanais. AD44, 1MI528, lettre commissaire central à sous-préfet, 19 avril 1919.

37. AD44., 1M528, Sous-préfet à préfet, 19 avril 1919.

38. 1M528, Rapport avec copie au ministre de la guerre, 20 mars 1919.

39. AD44, 1MI 459 XI, Région État Major, 16 avril 1919.

40. AD44., 1MI528, rapport Lt Col Lowe (Provost-Marshall) et le commissaire central Adamistre, de Saint-Nazaire.

41. *L'Ouest-Éclair*, 15 avril 1919.

42. Yves Nouaillhat, *Les Américains à Nantes et à Saint-Nazaire (1917-1919)*, Nantes, 1972, p. 201 ; Tyler Stovall, *Paris noir : African Americans in the City of Light*, Boston, Houghton Mifflin, 1996, p. 15 ; Harvey Levenstein, *Seductive Journey : American Tourists in France from Jefferson to the Jazz Age*, Chicago Univ. Pr., 1998, p. 232.

demandent à interpellier sur les mesures que le gouvernement compte prendre « pour faire cesser les brimades, délits et crimes dont les citoyens ou sujets français de couleur sont victimes depuis quelque temps en France, notamment à Saint-Nazaire, de la part de soldats ou policiers américains⁴³ ». A ce moment, toute la lumière n'est pas faite sur les événements de Saint-Nazaire encore imprégnés par la rumeur. C'est à ces faits que s'ajoute un peu plus tard la nouvelle de l'assassinat d'un Guadeloupéen à Nantes.

Un Guadeloupéen assassiné par un MP

Le 22 avril 1919, à Nantes, à l'occasion d'une foire, Saint-Éloi Théophile Étilce, un Guadeloupéen de 25 ans, employé dans la marine marchande, est abordé par un jeune *MP* Américain, près d'une enseigne de loterie. Ne comprenant pas la sommation en anglais, Étilce reste immobile face au *MP* qui dégaine alors son revolver et fait feu à bout portant, blessant le jeune Guadeloupéen au ventre⁴⁴. Emmené par des gardiens de la paix à l'Hôtel-Dieu, le jeune homme meurt dans l'heure qui suit.

Auteur des faits, Stephen J. Wharton de la 266^e compagnie de la *Military Police*⁴⁵, n'arrive pas du *Deep South*. C'est un engagé de 26 ans, employé dans le civil par une raffinerie *Standard Oil* du New Jersey. Son profil renvoie aux propos du maire de Saint-Nazaire et à l'image de brutale maladresse caractérisant ces jeunes policiers militaires américains. L'assassinat fait l'objet d'un rapport spécial du commissaire de police. Wharton déclare confusément avoir pris Étilce pour un déserteur américain. Le récit de la presse trahit l'embarras des policiers français qui remettent finalement le *MP* aux autorités américaines. L'affaire ne relève pas du quotidien de la police française mais de la gestion des bases américaines en vertu d'une procédure d'extraterritorialité qui ne devient officielle qu'en mai 1919⁴⁶ : la convention franco-américaine dite « Parker-Ignace⁴⁷ ». Son texte est ultérieurement inséré au dossier « Étilce » à la préfecture de Nantes. L'assassinat du jeune Guadeloupéen ne figure donc pas dans les récapitulatifs journaliers du commissariat central de police des 22 et 23 avril 1919 mais dans des dossiers dédiés aux bases américaines⁴⁸. Le rapport de police sur la mort d'Étilce est plus tard transmis au gouvernement. Étilce n'est pas la seule personne assassinée en 1919 dans cette ville portuaire où les journaux regorgent de faits de violence entre voisins et conjoints, personnes de même milieu et de même entourage. A ce moment, sa mort est un banal fait divers qui aurait pu être

43. « Qu'y a-t-il donc eu à Saint-Nazaire ? », *Le Phare de la Loire*, 18 avril 1919.

44. « Coup de revolver inexplicable », *L'Ouest-Éclair*, 23 avril 1919 ; « Fâcheuse méprise », *Le Phare de la Loire*, 24 avril 1919 ; « Fatale méprise », *L'Express de l'Ouest*, 24 avril 1919 ; *Le Populaire*, 24 avril 1919. Erreur de date dans Alain Croix (dir.), *Nantais venus d'ailleurs : Histoire des étrangers à Nantes...*, op. cit., p. 56.

45. *National Archives Records Administration (NARA), World War I Draft Registration Cards*, Reg Card # 4776.

46. AN, série F7, 14 700, Méfaits, crimes et délits ..., op. cit.

47. AD44, 8 R 49, Bases américaines, note 4578 2/10 d'Édouard Ignace, sous-secrétaire d'État de la Justice militaire.

48. AD44, 1M634 ; Commissariat central de police des 22 et 23 avril 1919 au préfet de Loire-Inférieure.

évité par une gestion plus appropriée des patrouilles policières. Mais Nantes, qui n'est pas confrontée à la présence américaine de façon aussi intense que Saint-Nazaire, n'a pas organisé de patrouilles mixtes à l'instar de Saint-Nazaire après le 6 avril.

III. DE L'ANOMALIE À LA NORME

Les réactions à l'arrivée d'une culture Jim Crow en France se heurtent à différents types de résistance et de tentatives pour énoncer un discours normatif. Pour les Africains-Américains, il s'agit de rendre compte de la liberté noire en France, tout en détournant prudemment vers les Français noirs les stéréotypes raciaux américains. Directement ou par effet de miroir, la littérature de John Dos Passos⁴⁹ ou de Richard Wright renferme des traces laissées par le passage en France chez les Américains blancs des couches modestes. Chez les Français noirs, il s'agit de dénoncer discrètement puis publiquement l'attitude des Américains et leur mépris des règles censées prévaloir dans une vision idéalisée de la France, au besoin, en pourfendant les clichés. Chez les métropolitains, la stupéfaction devant la violence raciale américaine l'emporte sur les préjugés raciaux ordinaires, même si l'on continue de tenir pour évident « qu'ils se ressemblent tous ».

La victime était des nôtres

A la suite de l'assassinat de Nantes, la presse régionale passe en 24 heures du fait divers au débat de société. Le 24 avril, l'*Ouest-Éclair*⁵⁰ revient sur les faits nantais sur un mode éditorial. En réponse à l'événement, l'article énonce une norme française dans laquelle Étilce, brave travailleur colonial, fait contrepoint à l'image du déserteur anonyme et devient un instrument de l'antiaméricanisme. Il est le malheureux noir français contre l'intrus américain. Son silence d'incompréhension devant les questions en anglais passe pour l'attitude naturelle de n'importe quel Français. Il résume à lui seul le modèle d'une importation américaine de la violence et du préjugé de race :

« Nous signalions hier le geste déplorable d'un soldat de la police militaire américaine, qui, croyant reconnaître, place de Bretagne, mardi soir, près d'une baraque foraine, un déserteur noir [...] lui avait déchargé à bout portant son revolver dans le ventre. Transporté râlant à l'Hôtel-Dieu, le malheureux noir, qui avait l'abdomen transpercé, expirait une heure après son arrivée.

Or, le « déserteur » en question était un brave travailleur colonial originaire de la Guadeloupe [...] Interpellé par le policeman américain et ne comprenant pas l'anglais, il ne sut que répondre, et comme le soldat voulait l'appréhender, tout naturellement, il résista – qui donc n'eût fait, de même ? – C'est alors que, tout naturellement aussi, le policeman sortit son *colt* de l'étui et fit feu.

49. John Dos Passos, *USA, vol. 3 : Nineteen Nineteen*, Chicago, 1936, p. 270.

50. « Tragique méprise. Le revolver du policeman », *L'Ouest-Éclair*, 24 avril 1919.

Les balles américaines ont la vie dure. Peu s'en fallut que celle-ci ne fût une seconde victime, cette fois parmi la population blanche. Après avoir traversé le corps du nègre, elle alla frapper une jeune femme qui se trouvait dans le voisinage, M^{lle} Blanche Vendée, domestique, rue Franklin. Fort heureusement, la fourrure qu'elle portait amortit le choc, et la jeune bonne en fut quitte pour la peur.

Nous croyons indispensable de protester, au nom de notre dignité, en même temps, de notre sécurité, contre des pratiques de violences qui ne sont pas nouvelles à vrai dire, mais qui tendent de plus en plus à s'implanter chez nous. Le récent et tragique exemple que nous offre une ville toute proche⁵¹ est là pour le démontrer. Les scènes déplorables qui s'y sont déroulées dernièrement ont eu pour origine, également, une méprise. De pareilles « erreurs » de personnes ne doivent pas avoir lieu. Rien ne ressemble plus à un noir qu'un autre noir, soit. Raison insuffisante cependant, pour l'abattre comme un lapin, sans même avoir à invoquer le motif de légitime défense, ce nègre fut-il d'essence américaine.

Dans le cas présent, il était des nôtres, étant natif d'une des plus anciennes colonies françaises. Aussi, nous, qui ne cultivons pas le préjugé des races, croyons-nous rester d'accord avec notre tradition en saluant cette victime d'une méprise lamentable. »

Le stéréotype de la ressemblance raciale incite à croire que le texte n'est pas inspiré par un télégramme de René-Boisneuf ou Lagrosillière. Au contraire des brèves dénuées de toute empathie pour l'étranger ou le colonial pris dans un fait divers, l'article humanise Étilce en le sortant de son anonymat exotique pour construire une image d'ouvrier français. S'il est clairement affirmé qu'on ne saurait tirer à bout portant sur un homme, fût-il nègre, déserteur et américain, on n'en souligne pas moins l'appartenance d'Étilce au corps national en faisant de l'ancienneté du caractère français des Antilles le gage d'une identité française. Fruit d'une circulation d'idées venues des colonies ou réaction spontanée d'un journaliste local ? Le propos de *l'Ouest-Éclair* contribue en tout cas à diffuser une vulgate sur les Antilles, dont les originaires prennent eux-mêmes l'habitude d'affirmer que leur qualité de citoyens français est antérieure à l'acquisition de Nice et de la Savoie. La mort d'Étilce fournit donc une occasion d'affirmer le caractère français des Antilles et de fustiger les mœurs de l'étranger américain en inversant les stéréotypes raciaux. L'historien Gérard Noiriel a montré comment, à Aigues-Mortes, des migrants régionaux marginalisés s'étaient rapprochés des Aiguemortais d'origine en se construisant comme Français contre les Italiens⁵². L'article de *l'Ouest-Éclair*, fabrique de même de l'identité nationale contre les Américains en intégrant au corps national Étilce et avec lui l'ensemble des Français des colonies. Alors que le métropolitain se construit comme civilisé contre des populations coloniales lointaines et réputées barbares, il s'affirme comme Français contre les Américains en intégrant des Français de couleur au discours de l'antiaméricanisme.

51. Saint-Nazaire.

52. Gérard Noiriel, *Le massacre des Italiens (Aigues-Mortes, 17 août 1893)*, Fayard, 2009, p. 59.

Les « sauvages blancs américains »

La mort d'Étilce prend une nouvelle dimension quand Achille René-Boisneuf apprend l'affaire, une semaine après le dépôt avec Lagrosillière de la demande d'interpellation relative aux violences nazairiennes du 6 avril. L'assassinat de Nantes permet de relancer la demande d'interpellation tandis que se poursuit à Versailles la conférence de paix⁵³. Le 3 mai, alors que s'atténuent les rumeurs de Saint-Nazaire, les deux députés antillais tentent d'alerter la Chambre sur de nouveaux faits nettement criminels. Ils pressent Deschanel d'insister d'urgence auprès de Clemenceau au nom de la liberté et pour la vie des concitoyens⁵⁴. La transformation d'un fait divers en affaire politique représente un embarras pour la raison d'État, surtout si un député noir prétend obtenir justice auprès des États-Unis pour des pratiques auxquelles l'opinion américaine est relativement indifférente quand elle n'est pas persuadée de leur légitimité. Il est donc clair que, préoccupé par la conférence de paix, le cabinet Clemenceau ne souhaite pas y ajouter une situation de nature à placer les Français en situation de demandeurs. Si l'affaire Étilce ne menace pas la signature du traité, la volonté du cabinet de ne rien laisser au hasard au moment d'une négociation cruciale explique tout de même les pressions exercées sur Achille René-Boisneuf.

Le 11 juin 1919, en Guadeloupe, alors que l'interpellation n'a toujours pas été discutée, paraît dans *la Petite Patrie*, une tribune incendiaire rédigée en mai et co-signée par Boisneuf et Lagrosillière. Boisneuf y reprend un extrait de *l'Ouest-Éclair* du 23 avril, indiquant au conditionnel l'origine port-louisienne d'Étilce et demandant qu'on transmette l'information à la famille. Inversant les stéréotypes négrophobes, il amalgame tous les clichés sur l'Ouest, le Nord et le Sud des États-Unis, stigmatisant « les sauvages blancs américains » et les « yankees » qui traitent les gens de couleur en France comme au « Far-West ». Excédé par les reports de son interpellation, il oppose à l'image du Wilson idéaliste celle de la « négrophobie assassine », « forme spéciale de la fraternité wilsonienne⁵⁵. Les négociations de paix traînent en longueur et le climat social permet de reporter l'interpellation au 23 mai puis de la remplacer le jour même par une discussion d'Augagneur sur le conflit des chemins de fer. Boisneuf ironise amèrement sur le fait que la « Chambre ne fait pas de distinction entre nous » mais martèle que, chaque semaine, des citoyens de couleur, noirs ou jaunes ayant contribué à défendre le pays sont assassinés sans réaction du gouvernement. Au perchoir, Deschanel fait diversion en rendant un hommage applaudi « à l'héroïsme des noirs et des jaunes qui ont participé à la défense de la Patrie⁵⁶ ». Boisneuf déplore l'abandon de souveraineté contenu dans la convention Parker-Ignace transférant aux juridictions américaines les compétences judiciaires pour les infractions commises par des Américains. Le 7 juin, en dépit de la souveraineté de la Chambre dans l'ordre du jour, Boisneuf dénonce encore les dérobades

53. AD44, 8 R 49, lettre d'A. René-Boisneuf à R. Poincaré, 3 janvier 1923.

54. Lettre d'Achille René-Boisneuf et Joseph Lagrosillière, 3 mai 1919, publiée en Guadeloupe avec le texte reproduit de l'article de *l'Ouest-Éclair* du 24 avril 1919 dans *La Petite Patrie*, 11 juin 1919.

55. *La Petite Patrie*, op. cit.

56. *JORF, Chambre*, 23 mai 1919, p. 2393.

et les ajournements imputables à des membres du gouvernement⁵⁷. Le 17 juin, on ne respecte pas la priorité accordée à son interpellation. Celle-ci est alors reportée au 27 juin puis de nouveau différée en raison de la signature du traité de paix le 28.

Expériences africaines-américaines de la France

Richard Wright observait dans son autobiographie romancée la place de la France et des femmes blanches dans les tabous des Américains blancs du Sud en présence d'interlocuteurs noirs. Cette seule allusion à la France pour tout l'ouvrage est révélatrice des circulations culturelles nées de la Grande guerre : « *Among the topics that southern white men did not like to discuss with Negroes were the following : American white women ; the Ku Klux Klan ; France, and how Negro soldiers fared while there ; Frenchwomen ; Jack Johnson ; the entire northern part of the United States ; the Civil War ; Abraham Lincoln [...] slavery [...]*⁵⁸ »

On ne saurait envisager une expérience de la « race » déconnectée du social. Les violences véhiculent aussi leur dimension éthologique lorsque de jeunes hommes s'affrontent sous le regard de jeunes femmes. Or, l'absence de codes à l'américaine et de signalétique ségrégationniste placent les soldats américains noirs et les Français des colonies en concurrence avec les Américains blancs pour la gent féminine. Prudentes, l'iconographie et la presse africaine-américaine rendent compte du comportement des Américains noirs en construisant une image inversée et asexuée du stéréotype de la *Brute Caricature*. Dans l'affiche de recrutement « *True Sons of Freedom* », la violence caractéristique du combat rapproché est édulcorée par les positions hiératiques des corps, la sereine fermeté de visages aux traits clairs et fort peu africains et l'attitude vaguement offusquée d'Allemands écrasés par une charge d'infanterie⁵⁹. La presse noire américaine affirme l'indifférence française devant les couples mixtes. De façon très idéalisée, le *Cleveland Advocate* affirme qu'il n'est pas inhabituel d'apercevoir un Français « noir comme l'as de pique » accompagné d'une femme « blanche comme le lys⁶⁰ ». Ce genre d'homme noir ne peut être que français pour le journal africain-américain qui insiste au contraire sur la décence du comportement des *American negroes* aidant de vieilles dames à traverser la rue ou portant eux-mêmes leurs bagages si les employés d'un hôtel sont des femmes... Alors que la place de l'Américain noir est prudemment limitée au rôle stéréotypé de *l'oncle Tom*. Antillais ou Africain, le Français noir, assume quant à lui la délicate fonction d'incarner la possible promiscuité

57. *Ibid.*, 7 juin 1919.

58. « Parmi les sujets dont les Sudistes blancs n'aimaient pas discuter avec des nègres, il y avait les Américaines blanches, le Ku Klux Klan, la France et la façon dont les soldats nègres se conduisaient une fois là-bas, les Françaises, Jack Johnson, tout le Nord des États-Unis, la guerre de Sécession, Abraham Lincoln [...], l'esclavage [...] », Richard Wright, *Black Boy*, 1945, Vintage, London, 2000, p. 182-184. Le boxeur Jack Johnson avait battu des adversaires blancs, épousé à trois reprises des femmes blanches et vécu en France.

59. Charles Gustrine, « *True Sons of Freedom* », Affiche offset de recrutement, Chicago, 1918, Gilder Lehrman Collection, <http://www.gilderlehrman.org/>. Le fait que ces soldats soient noirs échappe même aux concepteurs du manuel scolaire *Histoire, terminales L-ES* (Belin, 2012, p. 223) en vertu d'un formidable contresens dans la légende.

60. « *French Women and Our Boys* », *The Cleveland Advocate*, 14 juin 1919.

avec des femmes blanches. Il permet ainsi de préserver la respectabilité des Américains noirs⁶¹. La précaution n'est pas vaine devant les récits de *brute caricature* des romans populaires dépeignant systématiquement les soldats noirs en agresseurs sexuels. Ces récits structurent les versions des faits livrées par les *MPs* aux policiers et aux médias français. Le *Cleveland Advocate* souligne amèrement le contraste entre les faits impliquant un coupable blanc et le lynchage d'un suspect noir, toujours expédié en gros titre par l'*Associated Press* avec un long article auquel les journaux blancs ajoutent toujours une énorme face noire. A *contrario*, la presse américaine blanche reste fort peu loquace après la pendaison le 25 avril 1919, au camp d'Is-sur-Tille, d'un lieutenant américain blanc condamné pour le viol d'une fillette de huit ans qui ne survit pas à ses blessures. Son procès en règle est traité en petits caractères dans une dépêche de 40 mots⁶².

L'expérience africaine-américaine de la France se conclut par la violence du choc en retour, lequel ne peut que profiter à l'image positive de la France. Pour la seule année 1919, 76 Américains noirs sont lynchés au cours d'un *Red Summer* qui correspond au rapatriement des troupes. Les explications à ces violences extrêmes peuvent différer selon qu'on est au Nord ou Sud des États-Unis. Vincent Mikkelsen montre que loin de constituer un facteur de respect, la qualité d'ancien combattant peut parfois être un des éléments ciblés par la foule des lyncheurs. Deux frères texans de retour de France sont ainsi brûlés vifs pour avoir voulu renégocier un contrat de métayage⁶³. Inquiétante pour bon nombre d'Américains blancs, l'image de la France nourrit à l'inverse la francophilie des Américains noirs. Par inattention ou enhardissement, certains oublient leurs réflexes de survie au pays. De retour en Géorgie, le soldat noir Herne se réveille à l'hôpital tabassé à coups de batte de base-ball. Il avait commandé un verre dans un bar blanc d'Atlanta⁶⁴.

La note Linard dénoncée

La note Linard circule en 1918-1919 dans les réseaux noirs franco-américains. Une version anglaise en est diffusée aux États-Unis par Emmet Scott et W. E. B. Du Bois⁶⁵. L'existence d'un certain nombre d'officiers français de couleur, dont Mortenol n'est que le plus connu, facilite sans doute des fuites. Le député Candace, engagé volontaire, est ainsi affecté comme sous-lieutenant au Gouvernement militaire de Paris⁶⁶.

61. *Liberal* : ouvert aux innovations sociétales.

62. « It makes a difference », *The Cleveland Advocate*, 17 mai 1919, p. 8 reprenant en France une dépêche Havas du 30 avril 1919. Rapport de gendarmerie du 25 avril 1919 cité avec l'âge de la victime par Joël Mangin, ..., *op. cit.*, p. 113.

63. Vincent Mikkelsen, *Coming from Battle to Face a War : the Lynching of Black Soldiers in the World War I era*, Thèse de doctorat, Florida State University, Tallahassee, 2007, 250 p.

64. « Soldier asks for a drink. Hoodlum gives him club », *Cleveland Advocate*, 10 mai 1919.

65. Emmet Scott, *The American negro in the World War*, Homewood Press, New-York, 1919, p. 443 ; « A French Directive », *The Crisis*, *op. cit.*

66. AD75, matricule 1023, classe 1893, G. Candace, officier de 3^e classe, « aucune mutation en raison de ses obligations de membre du Parlement » ; Dominique Chathuant, « Gratien Candace : une figure de la vie politique française. 1^{re} partie : la Troisième République (1900-1940) », *Bull. Soc. hist. Guad.*, n° 134, janvier-avril 2003, p. 56 ; sur la nomination des parlementaires au grade de sous-lieutenant : Henri Lémery, *D'une république à l'autre : souvenirs de la mêlée politique (1894-1944)*, La Table ronde, 1964, p. 61.

L'importance des liens maçonniques joue sans doute aussi son rôle. Une fois connue, la note est discrètement dénoncée par Diagne puis publiquement par Boisneuf, après la signature du traité de paix.

Informé par des officiers de couleur, Diagne doute d'abord qu'on ait pu rédiger un texte contraire aux principes fondateurs de sa mission de Commissaire général des effectifs coloniaux. Il s'agit donc à la fois d'un affront personnel et d'une négation des principes de sa mission. Prenant soin d'attendre l'armistice, il réclame des explications au ministère de la Guerre⁶⁷. Dans son courrier, le racial relève forcément du domaine colonial. L'impôt du sang, le patriotisme, la civilisation et le soutien au gouvernement fondent sa dénonciation d'une note accusée de violer les principes intangibles de *notre* politique coloniale en fragilisant le loyalisme des populations. Il y met en cause personnellement Linard, dont les préjugés sont jugés affligeants sous la plume d'un Français.

Document militaire a priori déconnecté de toute implication politique française, la note Linard revêt donc une dimension politique dès lors qu'elle est connue des parlementaires de couleur. Elle confirme par écrit ce que notent des préfets à propos des officiers de couleur qui ont eu affaire aux États-Uniens⁶⁸. Diagne dénonce la faute grave d'un militaire qui a diffusé sans l'aval du gouvernement un document de nature à engager une politique coloniale nouvelle et contraire aux assurances reçues pour sa mission. Le texte est effectivement contraire aux principes énoncés dans la lettre ministérielle accompagnant les décrets du 14 janvier 1918 cadrant sa mission. Le député souligne que la note pourrait expliquer certains actes anormaux de brutalité. Contre une note militaire dont il surestime la valeur politique effective, Diagne brandit l'arme de la loyauté des populations coloniales en sommant le gouvernement d'affirmer clairement ses principes égalitaires. Son action n'est pas médiatisée mais la note circule dans le réseau des députés français noirs et parvient outre-Atlantique à des militants africains-américains comme Emmet Scott ou Du Bois. Ce dernier la présente dans *The Crisis* comme une directive française⁶⁹. Emmet Scott y voit surtout la marque de l'état-major de Pershing⁷⁰. Douze mois plus tard, le Guadeloupéen Achille René-Boisneuf la lit devant toute la Chambre.

La demande d'interpellation déposée par Boisneuf et Lagrosillière en avril 1919 n'aboutit que le 25 juillet 1919⁷¹. Jules Pams, ministre de l'Intérieur, obtient du député guadeloupéen la promesse de ne pas développer les faits. Il évoque lui-même de vagues excuses américaines sans convaincre Boisneuf. Ce dernier se défend d'être là en tant que noir et se pose en Français défendant des Français. Il contourne ensuite sa promesse de ne pas évoquer les faits en lisant *in-extenso* la note Linard, présentée comme une circulaire. Il fustige l'introduction d'un préjugé de race étranger à la France des droits de l'Homme, évoque des violences à Nice et Saint-Nazaire, parle de gens assassinés et déconstruit le mythe

67. SHAT, Vincennes, Diagne, commissaire GEC au ministre de la Guerre, 16 novembre 1918, GR 6 ; Jennifer D. Keene, « French and American stereotypes during the First World War », *op. cit.*

68. AD44, 1m528, lettre du sous-préfet au préfet, 19 avril 1919, *supra*, p. 114.

69. « A French Directive », *The Crisis*, *op. cit.*

70. Emmet Scott, *The American negro in the World War*, Homewood Press, New-York, 1919.

71. *Ibid.*, 25 juillet 1919, p. 3651-3730 ; AD44, lettre de Boisneuf ..., *op. cit.*

du « nègre violateur de blanche », prétexte à « l'assassinat de malheureux noirs ». Dans la posture du civilisé au service des victimes de la sauvagerie américaine, il s'interroge, comme Diagne en 1918, sur l'image de la France aux colonies. L'hémicycle, quasi-plein, s'indigne de la note et applaudit à plusieurs reprises le Guadeloupéen, sauf lorsqu'il met en cause la complicité de l'institution militaire.

L'éloquence de Boisneuf impressionne mais ses revendications concernent des faits relevant désormais de la justice des États-Unis, laquelle n'enverra jamais Stephen Wharton devant la cour martiale⁷². Le texte co-signé par Boisneuf, Candace, et Boussenot n'a plus que valeur de symbole. Il ne contient rien de normatif : c'est un ordre du jour motivé condamnant les préjugés sans impliquer de groupe particulier. Il est adopté à l'unanimité et à main levée à moindre risque, un 25 juillet, sur un fond d'unanimité patriotique derrière Clemenceau, neuf jours après le défilé de la victoire. La presse rend compte sereinement de la séance qui renforce la bonne conscience coloniale en exprimant un principe qui ne choque pas. L'opinion semble unanime derrière l'hommage aux coloniaux et la réprobation de pratiques forcément américaines. *Le Temps* condamne de façon convenue l'« injuste prévention (que) nourrissent en général les Américains contre les hommes de couleur ». Il stigmatise les Américains en rendant compte de lynchages récents. *L'Action française* adhère elle-aussi au consensus colonial. Plus critiques vis-à-vis du gouvernement, *l'Humanité* (journal de la SFIO jusqu'en 1920) note l'anormalité des délais parlementaires et *l'Ouest-Éclair* rappelle l'exemple de Saint-Nazaire en affirmant que le gouvernement cherchait à escamoter les faits⁷³.

CONCLUSION

La culture politique assimilationniste n'évolue pas dans un cadre imperméable circonscrit aux vieilles colonies voire au seul empire colonial français. Elle circule dans des réseaux transcoloniaux, se connecte en métropole à d'autres cultures politiques et fait naître en Afrique occidentale des espoirs d'extensions de la citoyenneté. Elle échoue cependant à changer le statut civique pour l'Algérie ou l'AOF. Le paradigme assimilationniste se renforce avec la guerre. Les parlementaires coloniaux fondent sur l'impôt du sang leurs revendications ultérieures, recourant parfois à une surenchère verbale dans l'affirmation du patriotisme des « Français de couleur ». Un examen de la période 1919-1939 dans la métropole montrerait d'ailleurs l'assimilationnisme à l'œuvre dans le discours des élites africaines et antillaises contre les discriminations⁷⁴.

72. NARA, Washington DC, World War I Draft Registration Cards, n° 4776 : Stephen J. Wharton.

73. « Brimades contre les nègres », *L'Action française*, 26 juillet 1919 ; Gustave Rouanet, « À la Chambre – Pour les noirs », *L'Humanité*, 26 juillet 1919 ; « Chambre : Hommes égaux » ; « Lynchages de nègres », *Le Temps*, 27 juillet 1919 ; « La Chambre proclame l'égalité des races », *L'Ouest-Éclair*, 26 juillet 1919.

74. Dominique Chathuant, « Français de couleur contre métèques : les députés coloniaux contre le préjugé racial (1919-1939) », *Outre-mers, revue d'histoire*, T. 98, n° 366-367, 1er sem. 2010, p. 239-253 ; *id.*, « Une élite politique noire dans la France du premier 20e siècle ? », *Vingtième siècle. Revue d'histoire*, n° 101, janvier-mars 2009, p. 133-148.

Au jeu du patriotisme, les parlementaires coloniaux sont pris au mot en 1918 par un cabinet Clemenceau en manque d'hommes. La surenchère de promesses gouvernementales suscite autant de nouveaux espoirs civiques.

Ces espoirs se heurtent aux conditions nées du contact américain. La note Linard, rédigée pour une meilleure compréhension franco-américaine, suscite d'autant plus la colère de ces Français de couleur qu'en plus de ruiner les espoirs nés des promesses gouvernementales, elle convoque l'expérience coloniale pour justifier le principe inégalitaire. Le cheminement de la note entre Antilles, Amérique du Nord, Afrique et Europe donne corps à la notion « d'Atlantique noir » développée en 1993 par Gilroy⁷⁵. De ces contacts, l'assimilationnisme sort conforté dans l'idée qu'être un Français noir est préférable au calvaire d'un *colored* soumis aux lois Jim Crow. C'est ce que rappelle le 7^e nom du monument aux morts de Port-Louis, érigé en 1932. Chez les Américains, la découverte d'une France dépourvue de signalétiques raciales ou de codes implicites fonde le stéréotype d'une France indifférente à la couleur (*color-blind*⁷⁶). Cette image de la France alimente la rancœur d'Américains blancs. Elle contribue ainsi au *Red Summer* de 1919 qui marque le retour des soldats aux États-Unis. Elle suscite également francophilie, faux espoirs, voire perte de réflexes de survie chez des Américains noirs qui le paient de leur intégrité. Dans la métropole, où, à un moment d'enthousiasme suscité par l'arrivée des Américains, succède une phase d'exaspération localisée, la notion de préjugé de race, confondue avec la ségrégation, finit par devenir l'un des multiples griefs de l'antiaméricanisme. L'assassinat d'Étilce, fait divers nantais devenu objet de mémoire en Guadeloupe, montre les emboîtements d'échelles entre le local et le mondialisé. Une vision trop essentialiste y lira un choc des cultures. Au vrai, la mort d'Étilce sur fond de culture raciale étasunienne tient davantage à l'absence de patrouilles mixtes à Nantes, où l'on en a moins besoin qu'à Saint-Nazaire, ou à la médiocrité du recrutement des *MPs*. L'événement n'est pas rendu inéluctable par une sorte d'incommensurabilité⁷⁷ des cultures : la plupart des Américains en France comprennent qu'ils ne peuvent y agir comme aux États-Unis... même si ce n'est pas le cas du *MP* Stephen Wharton.

On ne saurait exagérer la portée du vote du 25 juillet 1919 : il n'occupe pas le devant de l'actualité française. Il véhicule cependant le postulat selon lequel la vraie France ne connaîtrait pas le préjugé de race. Or, s'il est de bon ton de manifester une certaine gratitude coloniale, la presse montre l'existence de ce préjugé en continuant d'appliquer une grille de lecture ethnique et raciale aux faits divers qui remplissent les journaux.

La culture assimilationniste qui engendre le vote du 25 juillet 1919 répond en France à la circulation d'une culture raciale étasunienne mais

75. Paul Gilroy, *L'Atlantique noir. Modernité et double conscience*, Éditions Amsterdam, 2010, p. 12 sq.

76. « Race, France, Histories », in Sue Peabody et Tyler Stovall (dir.), *The color of Liberty. Histories of race in France*, Durham, London, Duke University Press, 2003, p. 1-7.

77. Sur cette notion : Sanjay Subrahmanyam, « Par-delà l'incommensurabilité : pour une histoire connectée des empires aux temps modernes », traduit de l'anglais par Philippe Minard et Romain Bertrand, *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 54-4 bis, supplément 2007, p. 35-53.

aussi à un tabou de la République coloniale. Énoncé par des coloniaux et diffusé dans l'opinion, le discours facilite d'autant plus la dénonciation de l'oppression et du préjugé que ceux-ci sont imputés, non à la République, réputée égalitaire par essence, mais à l'action de mauvais Français comme Linard ou d'étrangers comme les Américains ou les Allemands. Contrairement aux étrangers et aux mauvais Français, le bon Français ne cultiverait pas le préjugé de race. D'autres sources montrent le poids de cet héritage sur l'histoire de la législation antiraciste nationale, longtemps retardée par la croyance en une exception française.

L'identité assimilationniste se construit donc avec la notion de Français de couleur, contre l'étranger américain, contre le préjugé de race, voire avec l'affirmation de l'ancienneté du caractère français des Antilles. L'idée qu'il puisse y avoir des Français de couleur ne paraît pas fondamentalement déstabilisatrice pour l'identité nationale. A cette étape du raisonnement, il est d'usage de convoquer Renan, non sans dogmatisme. Or, ce n'est pas parce qu'Ernest Renan aurait structuré et figé à lui seul en un seul discours de 1882 souvent cité, toute la conscience collective d'un nationalisme d'adhésion dénué de toute référence raciale mais parce que, du fait de leur faible nombre, les originaires des colonies ne sont pas sérieusement perçus comme une force de nature à modifier durablement le sentiment d'identité nationale. On a souvent évoqué les préventions des militaires contre un danger démographique et racial du séjour des indigènes en France. Elles ne suffisent pas à balayer cela. Pour l'orgueil national, l'idée qu'il y ait des Français de couleur apparaît flatteusement comme la preuve vivante d'une œuvre civilisatrice. Avec les contacts et les circulations qu'elle implique, la mondialisation de la guerre sert la promotion de la France coloniale en nourrissant d'abord la dynamique assimilationniste.

ANNEXE — LE MONUMENT AUX MORTS DE PORT-LOUIS ET LE NÈGRE-DARDANELLES : DE LA MÉMOIRE À L'HISTOIRE⁷⁸

Saint-Éloi Étilce⁷⁹ est le 7^e des vingt noms que compte le monument aux morts érigé en 1932 à Port-Louis. L'oralité en a fait le symbole mémoriel du soldat guadeloupéen ayant servi la France aux Dardanelles avant d'être assassiné par un policier militaire américain « à Saint-Nazaire (*sic*) ». Sa mort passe volontiers pour avoir provoqué une interpellation du cabinet Clemenceau en juillet 1919 par le député guadeloupéen Achille René-Boisneuf. Les sources disponibles permettent de reconstituer le parcours de ce Guadeloupéen dont il était d'autant plus

78. Remerciements à Eugène Plumasseau (Port-Louis, décédé en juillet 2014), Béatrix Guillet et Pierre Jégo (enseignants d'histoire-géographie en Loire-Atlantique), Jeffrey A. Todd (U.S. Army Court of Criminal Appeals, U.S. Army Legal Services Agency, Arlington, Virginie) ; Raymond Boutin, Pascale Forestier et Gérard Lafleur (SGH), service d'état-civil d'Anse-Bertrand, Nantes, Port-Louis (Guadeloupe), Saint-Claude (Guadeloupe), Saint-Nazaire.

79. Saint-Éloi Théophile Étilce (Port-Louis, 1892- Nantes, 1919), fils de Saint-Éloi Étilce (Anse-Bertrand, 1858- Port-Louis, 1937).

difficile de retrouver la trace à Saint-Nazaire qu'il fut en réalité assassiné à Nantes. Son itinéraire montre à quel point la mémoire peut s'éloigner de la réalité des faits. Elle montre également la variété des interprétations de l'événement aux différentes échelles, selon la demande sociale à laquelle elles répondent.

Aux origines d'une erreur : Oruno Lara

Après l'annonce de sa mort, publiée en juin 1919 par Boisneuf dans *la Petite Patrie*, Étilce apparaît pour la première fois dans un récit historique en 1921, sous la plume de l'historien autodidacte Oruno Lara⁸⁰. Celui-ci paraît justement établir un lien mécanique entre le vote du 25 juillet et l'assassinat d'Étilce en France. C'est principalement à cette source que s'abreuve la mémoire de l'événement, non sans ajouter de nouvelles strates mémorielles.

« Le 25 juillet 1919, une manifestation significative avait lieu au parlement français : ayant su que des militaires noirs, des contingents coloniaux, blessés et mutilés de la guerre avaient été violentés (le jeune Étilce, du Port-Louis, fut assassiné), à Saint-Nazaire, par des officiers américains, la Chambre des députés votait à l'unanimité, l'ordre du jour de MM. Achille René-Boisneuf et Gratien Candace, députés de la Guadeloupe, et Georges Boussenot, député de la Réunion [...] M. A. René-Boisneuf, dans un éloquent discours, avait fait voter cet ordre du jour⁸¹ ».

Lara amalgame ici plusieurs événements en une phrase imprécise. Depuis la publication de son ouvrage, des sources de seconde main ont diffusé plusieurs erreurs factuelles comme la localisation de l'événement à Saint-Nazaire. Le terme « officier » semble provenir d'une erreur de traduction de « *officer* », employé en anglais pour s'adresser à un policier. Jusqu'à une date récente, ces inexactitudes ont conduit à des soupçons quant à l'accessibilité des archives. Aucune source ne pouvant attester de la mort d'Étilce à Saint-Nazaire en 1919, on subodora une décision occulte en haut lieu, dissimulant une mort susceptible de provoquer des doutes quant à la générosité de la mère-patrie. La mémoire de l'événement est donc construite sur une ambiguïté factuelle contribuant à forger la représentation d'un Guadeloupéen noir en uniforme, abattu ou lynché à Saint-Nazaire par des Américains blancs. Connues des historiens et des romanciers, les violences à Saint-Nazaire pouvaient constituer un cadre logique au crime. Lara semble d'ailleurs faire de l'interpellation du cabinet Clemenceau par Achille René-Boisneuf une conséquence immédiate du drame, ce qui est démenti par la chronologie et par le député lui-même⁸².

Aujourd'hui, la mémoire de la mort d'Étilce apparaît au quotidien sur le monument aux morts de Port-Louis inauguré lors des commémorations du 11-Novembre 1932⁸³. Il est difficile d'en évaluer le degré de

80. *Supra*, p. 14.

81. Oruno Lara, *La Guadeloupe dans l'histoire*, Basse-Terre, 1921, réédition présentée par Denis Oruno Lara, L'Harmattan, 1979, p. 331.

82. AD44, 8 R 49, lettre d'Achille René-Boisneuf à Raymond Poincaré, 3 janvier 1923.

83. Eugène Plumasseau, *Port-Louis et la Grande-Guerre*, fascicule dactylographié, chez l'auteur, Port-Louis, s. l. n. d., p. 5, repris dans E. Plumasseau, *Port-Louis d'hier à aujourd'hui*, chez l'auteur, Port-Louis, 1996.

diffusion dans l'oralité mais la réédition de l'ouvrage de Lara⁸⁴ explique que le drame ait pu survivre à l'enfouissement, alors que les faits exacts ont été perdus de vue dès 1919. Étilce réapparaît régulièrement comme ce fut le cas au début des années 2000 dans des ressources pédagogiques en ligne en Guadeloupe qui rapportaient un assassinat « à Saint-Nazaire (*sic*) ». On a par ailleurs repris, en y ajoutant une erreur, un rapport de 2008 aujourd'hui obsolète et rédigé en un temps où la qualité de soldat de Saint-Éloi Étilce n'était pas mise en doute. Ce statut militaire n'apparaît pourtant dans aucune source originale. Un ouvrage centré sur Nantes mentionne quant à lui l'assassinat en reproduisant d'autres erreurs de dates émanant des sources préfectorales⁸⁵.

La mémoire a longtemps tenu pour évident un lien entre Saint-Éloi Étilce et le décret Poincaré de novembre 1913 appliquant la loi de conscription aux vieilles colonies. Eugène Plumasseau, médecin port-louisien, rapporte que le soldat Étilce était une connaissance de son père Victor Plumasseau (Petit-Canal, 1893-Port-Louis, 1949), incorporé à la Brigade d'artillerie coloniale du général Gautheron et orienté vers le dépôt de blessés et d'isolés de Saint-Nazaire après une blessure aux Dardanelles. Supposant que Saint-Éloi Étilce avait été déclaré apte par le conseil de révision⁸⁶, Eugène Plumasseau indique par quel navire et à quelle date il se serait embarqué pour la France⁸⁷. Cela reste un postulat rétrodictif.

On retrouve en partie le récit d'Eugène Plumasseau dans l'écriture du *Nègre-Dardanelles*, œuvre théâtrale racontant l'histoire de « Jean Étilce », vétéran guadeloupéen des Dardanelles, victime « à Saint-Nazaire » « d'officiers américains⁸⁸ ». Patrice Tacita met aussi en scène un « sergent Plumasseau », ami d'enfance d'Étilce, un soldat de Petit-Canal, le député Achille René-Boisneuf et un haut-fonctionnaire nommé Linard⁸⁹. Dans le contexte d'interrogations contemporaines sur la réponse de la République au sacrifice du sang versé, Patrice Tacita assume un hommage engagé. On ne saurait reprocher à une œuvre de fiction de distordre des faits largement inconnus au moment de l'écriture. Il n'empêche que la fiction en vient à son tour à faire mémoire, au point d'influer sur les représentations collectives. A priori, la mention d'un homme sur un monument aux morts postule qu'il s'agit d'un combattant mort pour la France et il paraît déplacé d'en douter. Le 7^e nom du monument port-louisien renvoie pourtant à un décès survenu six mois après l'armistice. Durant les 13 ans écoulés entre 1919 et l'inauguration du monument aux morts, beaucoup d'informations ont été perdues. Nés de parents affranchis par les décrets de 1848, les parents d'Étilce sont des cultivateurs

84. Oruno Lara, *op. cit.*

85. Ary Broussillon, *La Guadeloupe dans la Première guerre mondiale*, Nestor, Gourbeyre, 2008, p. 242, indique le 6 avril au lieu du 22 ; D. Chathuant, « Nantes, 1919 : le meurtre du soldat Étilce était-il raciste ? », *Rue89*, 8 août 2008 <http://www.rue89.com/> (aujourd'hui obsolète) ; Alain Croix (dir.), *Nantais venus d'ailleurs : Histoire des étrangers à Nantes des origines à nos jours*, Presses universitaires de Rennes / Association Nantes-Histoire, 2007, p. 222-224.

86. Eugène Plumasseau, *op. cit.*, p. 11.

87. Télégramme gouverneur Basse-Terre à Colonies 18 avril 1914, ANOM c. 229, d. 1402 « Conscrits créoles ».

88. Patrick Tacita, *Le Nègre-Dardanelles*, L'Harmattan, 2007, p. 19.

89. *Op. cit.*, p. 31.

âgés et analphabètes. Ils apprennent la mort du fils par des intermédiaires ayant lu la presse. Les sources témoignent de leur difficulté à maîtriser leur communication avec les administrations métropolitaines alors qu'ils dépendent d'intermédiaires alphabétisés.

A la recherche du soldat Étilce

La reconstitution des informations progressivement altérées permet d'éclairer des faits qui ont pesé sur le texte voté le 25 juillet 1919 à la suite de l'interpellation parlementaire d'Achille René-Boisneuf. On sait désormais que cette interpellation ne part pas de la mort d'Étilce mais d'une série de violences touchant des hommes noirs, français et américains. Hors de Guadeloupe, il n'a pas été nécessaire à des auteurs d'avoir connaissance de l'affaire Étilce pour faire référence à des troubles opposant civils français et soldats américains. Dans une étude centrée sur la Loire-Inférieure, l'historien Yves Nouailhat rapporte les violences du 6 avril 1919 à Saint-Nazaire. Il les perçoit très justement comme les marques, parmi d'autres, d'un anti-américanisme en plein développement⁹⁰. Le 6 avril est d'ailleurs la date à laquelle la fiction de Patrice Tacita situe la mort d'Étilce⁹¹. L'historien américain Tyler Stovall évoque lui aussi le climat tendu de Saint-Nazaire et Bordeaux⁹² qu'il confronte à l'atmosphère que le romancier Dos Passos a nourri de son vécu d'ambulancier à Saint-Nazaire. L'historien canadien Harvey Levenstein intègre le travail d'Yves Nouailhat. Il mentionne brièvement l'interpellation du cabinet Clemenceau par Achille René-Boisneuf et relève l'existence du dossier sur des crimes et délits commis en France par des soldats américains⁹³. Mais l'affaire Étilce ne figure pas dans ce dossier très incomplet⁹⁴. Le vocabulaire des sources est lui-même incertain et trompeur. Selon les policiers, les victimes des violences de soldats américains peuvent être des « Sénégalais » ou des « Martiniquais » termes génériques désignant respectivement des Africains noirs ou les Antillais en France, lesquels peuvent aussi être des Américains noirs pris pour des coloniaux français⁹⁵. Ni Harvey Levenstein, ni Yves Nouailhat, ne rapportent la mort violente d'un homme. Le seul indice de cette mort était dans les propos d'Achille René-Boisneuf, qui évoque le 25 juillet 1919 à la Chambre « ceux qui ont été assassinés⁹⁶ », termes sans équivoque. Ils ne sont d'ailleurs pas repris par la presse nationale⁹⁷ et l'on pourrait encore en douter s'il n'existait à Nantes un acte de décès d'Étilce Saint-Eloi à la fin d'avril 1919⁹⁸.

90. Yves Nouailhat, *Les Américains à Nantes et à Saint-Nazaire (1917-1919)*, Les Belles Lettres, Nantes, 1972.

91. Patrice Tacita, *op. cit.*

92. Tyler Stovall, *Paris...*, *op. cit.*

93. Harvey Levenstein, *Seductive Journey : American Tourists in France from Jefferson to the Jazz Age*, Chicago University Press, 1998, p. 339.

94. AN, série F7, 14 700, *Méfais, crimes et délits commis par les Américains en France (1918-1919)*.

95. AD44, 1M528 et 1 MI 459.

96. *JORF*, 25 juillet 1919, p. 3732.

97. *Le Temps*, 26 juillet 1919.

98. État-civil, Nantes, acte de décès de Saint-Eloi Théophile Étilce, 23 avril 1919 (décès le 22 à 23h45).

Oruno Lara, qui ne mentionne pas le prénom de la victime, n'écrit rien sur les circonstances de la mort d'Étilce ou sur la façon dont celle-ci a été annoncée en Guadeloupe. Le fait de figurer aujourd'hui sur un monument aux morts induit a priori la représentation d'un homme en uniforme. Mais un monument aux morts n'est pas une source reflétant une réalité juridique rigoureuse, même si la commune est en principe tenue de s'y conformer. Actuellement, le seul document mentionnant un combattant Saint-Éloi Étilce est un site généalogique dont la base de données est justement établie par des bénévoles à partir des listes gravées sur les monuments aux morts. Voici donc une source fondée sur une erreur mais à partir de laquelle on risque d'écrire un récit⁹⁹. L'annonce de l'événement le 11 juin 1919 dans la *Petite Patrie*¹⁰⁰, suffit pourtant à retrouver la trace d'Étilce : Boisneuf mentionne sans ambiguïté un assassinat survenu à Nantes. Chercher les circonstances exactes d'une mort à Saint-Nazaire incitait à verser dans une théorie du complot. Écrivant quelques mois seulement après les faits, Lara a vraisemblablement sous les yeux le *Journal officiel* rendant compte de l'interpellation d'Achille René-Boisneuf (25 juillet 1919) plutôt que la *Petite Patrie*, beaucoup plus précise. De son côté, Achille René-Boisneuf, qui n'est pas totalement libre de ses propos à la Chambre, ne fournit guère de précisions parce que le ministre de l'Intérieur lui a demandé de s'engager à ne pas le faire. Revenir à la source permettait de retrouver l'origine de l'erreur et, de là, de remonter à la presse et à l'état-civil nantais.

Un brave travailleur colonial

Saint-Éloi Théophile Étilce est né au Port-Louis, le 20 décembre 1892, dans une case de l'habitation Villeneuve¹⁰¹, d'un couple de cultivateurs originaires de communes limitrophes, Antonia-Praxède Pincré, de Petit-Canal, et son compagnon Saint-Éloi Étilce, de l'Anse-Bertrand. Saint-Éloi Théophile, l'un des derniers-nés de la future classe 1912, est précédé de près de 24 mois par son frère aîné Emmanuel, né parmi les premiers de la future classe 1911¹⁰². Entre 1891 et 1902, au moins sept enfants naissent de cette union. Quatre vivent encore au moment du mariage des parents en 1914. Deux sont en âge de combattre durant la Grande guerre et les benjamins appartiennent aux classes 1919 et 1922. Rien n'affirme que Saint-Éloi et son frère Emmanuel aient été connus localement sous leur véritable état-civil. De surcroît, l'analphabétisme, la similarité des prénoms du père et du fils pourraient également expliquer la confusion ultérieure des sources.

Le lien entre Saint-Éloi Théophile Étilce et l'embarquement des premiers conscrits guadeloupéens paraît difficile à établir. Avancer les dates du conseil de révision du 8-9 février 1914¹⁰³ et d'une présence parmi les 193 jeunes hommes embarqués le 18 avril 1914 sur le *Champagne*¹⁰⁴

99. Site « Mémoires-GenWeb » relevé n° 53394 <http://www.memorial-genweb>.

100. *Op. cit.*

101. État-Civil, Port-Louis, 22 décembre 1892, naissance de Saint-Éloi, Théophile Étilce.

102. État-Civil, Port-Louis, 3 janvier 1891, naissance d'Emmanuel Étilce le 2 janvier 1891.

103. Eugène Plumasseau, *op. cit.*, p. 11.

104. ANOM c. 229, d. 1402 « Conscrits créoles », télégramme gouverneur Basse-Terre à Colonies 18 avril 1914.

revient simplement à supposer que le jeune homme de la classe 1912 a suivi le même trajet que Victor Plumasseau¹⁰⁵. La fiche matricule de ce dernier indique une affectation en Algérie puis à l'Armée d'Orient en juin 1915. Il est peu probable qu'il ait servi aux Dardanelles et c'est au reste durant l'attaque sur Monastir (Macédoine) qu'il est blessé aux jambes et aux mains le 28 octobre 1915¹⁰⁶, vraisemblablement par mitrailleuse. Deux autres Port-Louisians sont tués à Kénali, dans le même secteur : Justin Valsain, le même jour et Alfred Carmésine le 14 octobre 1916. Victor Plumasseau a transmis son souvenir d'un soldat Étilce sans qu'on sût s'il l'avait rencontré en Guadeloupe, dans l'armée d'Orient ou au dépôt d'isolés et blessés de Saint-Nazaire¹⁰⁷. Or, Saint-Éloi Théophile Étilce, de la classe 1912, est absent au premier conseil de révision, se présente à celui du 28 juillet 1913 mais est finalement exempté pour fièvre adonite filarieuse par la commission spéciale de réforme le 31 octobre de la même année¹⁰⁸. Il est donc impossible qu'il ait été embarqué en temps de paix. Une lettre d'Achille René-Boisneuf à Poincaré datée de janvier 1923 fournit une piste. Boisneuf y mentionne un frère, décédé en 1917 « à l'hôpital », des suites de ses blessures « aux Dardanelles »¹⁰⁹. Le terme « Dardanelles » est à manier avec précaution tant il tend en Guadeloupe à symboliser toute expérience combattante alors que seulement 30 % des Guadeloupéens tués le sont sur le front oriental sans que ce soit toujours aux Dardanelles¹¹⁰. Il est plus que vraisemblable que l'ami mentionné par Victor Plumasseau ait été Emmanuel Étilce de la classe 1911¹¹¹, frère aîné de Saint-Éloi. Réincorporé le 14 mai 1915 et embarqué le 25 juin, il sert la même année en Champagne puis, en 1916-1917, dans l'armée d'Orient. Affecté le 18 décembre au 56^e régiment d'infanterie coloniale, il a peut-être fait un très rapide passage aux Dardanelles mais celles-ci sont évacuées le 10 janvier 1916. Blessé à Monastir le 27 octobre 1916, Emmanuel Étilce est hospitalisé à Salonique un jour avant Victor Plumasseau affecté au même régiment. Les deux hommes ont pu se rencontrer au front en 1916 et du 28 octobre au 5 novembre 1916 à l'hôpital de Salonique. Rentré en dépôt le 18 janvier 1917, Emmanuel Étilce revient en permission en Guadeloupe en avril 1917. C'est plus tard, le 8 mai 1917, que Plumasseau est mis en dépôt, peut-être à Saint-Nazaire. Il n'est sans doute pas encore en Guadeloupe lorsqu'Emmanuel Étilce y est réformé pour tuberculose pulmonaire le 19 juin 1917 et décède le 22 à l'hôpital du Camp-Jacob. Un tel sort est fréquent chez ceux de l'armée d'Orient. Bien qu'Emmanuel Étilce ait été blessé au combat à Monastir, quelques heures seulement avant Plumasseau, sa réforme puis sa mort par maladie privent sa famille de pension.

105. Correspondance personnelle, Eugène Plumasseau à Dominique Chathuant, 6 novembre 2002.

106. AD971, - 1 R 087, fiche matricule de Victor Plumasseau, 1R 087.

107. Sur ce dépôt : AD44., 1M528, Lettre du commissaire central au sous-préfet, 19 avril 1919.

108. AD971, fiche matricule de Saint-Éloi Théophile Étilce. 2029, 1913.

109. AD44, 8 R 49, lettre de Poincaré, pt. du Conseil et MAE au ministre de l'Intérieur (Maurice Maunoury), 9 janvier 1923, lettre d'A. René-Boisneuf à R. Poincaré, 3 janvier 1923.

110. Voir dans cet ouvrage la contribution de Pascale Forestier, « La citoyenneté en guerre ? Le parcours des soldats guadeloupéens pendant la guerre ».

111. AD971,- 1 R 80, fiche matricule d'Emmanuel Étilce.

La confusion entre les deux frères Étilce explique sans doute que la minute de l'acte de naissance d'Étilce Saint-Éloi conservée au greffe du tribunal porte une mention laconique au crayon « l..... militaire à St Nazaire ». Cet ajout imputable à quelqu'un qui croyait savoir ne figure d'ailleurs pas sur le registre municipal. Il est peut-être tout à fait apocryphe. On pourrait sans doute objecter que l'exemption de Saint-Éloi Théophile Étilce par le conseil de révision d'octobre 1913 ne certifie pas un ajournement définitif et qu'il a pu contracter un engagement en métropole en temps de guerre. Cependant, les informations très précises (état-civil et origine guadeloupéenne plutôt que martiniquaise) données par la presse régionale nantaise en avril 1919 ne mettent en avant aucune qualité d'ancien combattant pour Saint-Éloi Théophile Étilce alors qu'on s'empresse de la mentionner pour son frère aîné Emmanuel lorsqu'Achille René-Boisneuf plaide la cause de ses parents en 1923 auprès de Poincaré. De surcroît, au moment du décès de Saint-Éloi Théophile en avril 1919, la classe 1912 à laquelle il appartient, est encore sous les drapeaux. Or, il est en civil, chose inconcevable pour un permissionnaire et condition sans laquelle son assassin n'avancerait pas qu'il l'a pris pour un déserteur. S'il a participé à la guerre, c'est en tant qu'inscrit maritime plutôt que comme combattant. L'image d'une mort violente le renvoie bien malgré-lui au sang versé au nom de la patrie française. Le soldat Étilce ne peut donc être qu'Emmanuel, frère aîné de la classe 1911 dont la mort à l'hôpital ne véhicule pas le ressort dramatique et le potentiel mémoriel du récit sur un ancien combattant assassiné par un Américain.

Saint-Éloi T. Étilce a effectivement rejoint la France entre 1914 et 1919, raison pour laquelle il se trouve en avril 1919 en Loire-Inférieure. Selon des sources maritimes, il aurait résidé quelques temps à Saint-Nazaire. Il n'empêche qu'il réside en 1919 à Nantes, dans un garni de la chaussée de la Madeleine, cour Douard. Les sources le disent manœuvre, chauffeur ou graisseur sur un navire, cette dernière hypothèse émanant d'une des sources les plus fiables¹¹². Saint-Éloi T. Étilce est vraisemblablement le travailleur colonial décrit par l'*Ouest-Éclair*. Il n'est guère possible d'aller plus loin dans l'investigation factuelle sur cette affaire dont René-Boisneuf lui-même ne maîtrise pas tous les éléments. Étilce rappelle toutes choses égales le personnage central de l'autobiographie romancée de Richard Wright. Noir du Sud ayant trop longtemps vécu sans contact avec les quartiers blancs, il se met en danger par sa méconnaissance des codes. Il lui faut donc migrer vers le Nord pour ne pas finir lynché à la prochaine maladresse : « *Do you want to get killed ? [...] You act around white people as if you didn't know that they were white. And they see it*¹¹³ ». Étilce est né dans le milieu des cultivateurs de la zone sucrière du Nord Grande-Terre. Rien ne le prépare à cet art de se rendre invisible qui permet à l'Américain noir de survivre au quotidien en présence d'individus blancs en évitant un regard ou le simple frôlement d'un passant ombrageux. Étranger à ce qui-vive permanent transplanté en France par l'effet de la guerre, Étilce n'a pas le réflexe du geste ou de la parole qui sauve.

112. État-civil de Nantes, acte de décès ; AD44, 8 R 49, lettre du commissaire central au préfet, 15 décembre 1921.

113. Richard Wright, *Black Boy*, Harper Collins, 1945, Vintage, Londres, 2000, p. 184.

La mémoire du Nègre-Dardanelles tué à Saint-Nazaire est donc largement redevable à une reconstruction simplificatrice. L'historien Eric Jennings¹¹⁴ a évoqué à propos des monuments aux morts guadeloupéens la volonté de marquer une identité française à un moment de retour de la rumeur d'annexion américaine¹¹⁵. Le nom de Saint-Eloi Étilce aurait ainsi pu être délibérément choisi mais l'hypothèse est difficilement vérifiable. Il est possible qu'en vertu, ou pas, d'une dynamique antiaméricaine, Saint-Eloi T. Étilce, dont les deux parents ont 67 et 74 ans au moment de l'érection du monument aux morts¹¹⁶ ait supplanté dans la mémoire locale le souvenir de son frère Emmanuel, décédé en 1917 à l'hôpital de Saint-Claude¹¹⁷. Plus simplement, une personne en charge du monument a pu se tromper. La vérité des faits est moins symbolique mais ne saurait laisser indifférent. Le couple Étilce, cultivateurs sans instruction, a perdu un nourrisson de huit mois en 1896, un nouveau-né fin 1902 puis une fillette de treize ans en 1910. La guerre leur prend en 1917 leur fils aîné Emmanuel, décédé dans les circonstances évoquées plus haut. Elle est ensuite la cause indirecte du décès du cadet Saint-Eloi en 1919. Il leur reste alors deux fils de 19 et 20 ans. En octobre 1921, ils s'adressent à la préfecture de Loire-Inférieure pour réclamer réparation. La proximité entre le prénom du père (Saint-Eloi) et celui du fils assassiné (Saint-Eloi Théophile) induit l'administration en erreur mais elle prévient quand même le ministre de la Guerre. Les époux Étilce reçoivent en 1922 la visite de gendarmes qui les pressent d'accepter une pension de 1 500 francs accordée en compensation de la mort de Saint-Eloi Théophile¹¹⁸. Les Étilce acceptent et réclament le paiement dans un courrier du 22 septembre 1922 au ministre de la Guerre André Maginot. Ce n'est pas sans une certaine cuistrerie bureaucratique que la direction du Contentieux et de la Justice leur annonce la suspension des crédits liés à la convention Parker-Ignace¹¹⁹ en raison d'une demande parlementaire datée de février 1922. Boisneuf avait déjà dénoncé une offre ridicule et outrageante acceptée par peur du gendarme. Il évoque cette fois-ci une « sinistre farce ». Le dossier se clôt sur la remontée de l'enquête ordonnée par Poincaré aux autorités nantaises mais on n'y retrouve pas l'issue de l'affaire.

114. Eric Jennings, « Monuments to Frenchness ? The Memory of the Great War and the Politics of Guadeloupe's Identity, 1914-1915 », *French Historical Studies*, Volume 21, Issue 4, Autumn 1998, p. 586-587.

115. Claude Thiébaud, *Guadeloupe 1999, année de tous les dangers*, L'Harmattan, 1989, p. 84 ; Jacques Adélaïde-Merlande, « Va-t-on céder les Antilles françaises aux États-Unis ? », Maurice Burac (dir.), *Guadeloupe, Martinique et Guyane dans le monde américain*, Khartala, 1994, p. 161.

116. Acte de décès du père (1937) et de la mère (1942), état-civil de Port-Louis.

117. AD971,- 1 R 80, fiche matricule d'Emmanuel Etilce.

118. AD44, 8 R 49, lettre du préfet de Loire-Inférieure au ministre de la Guerre (Louis Barthou), 17 décembre 1921 ; lettre de Raymond Poincaré, président du Conseil et min Aff. étrangères à Maurice Maunoury, min. Int., 9 janvier 1923 ; lettre d'Achille René-Boisneuf à Raymond Poincaré, 3 janvier 1923.

119. *Supra*, p. 114 ; 116 ; 119.



Le monument aux morts de Port-Louis inauguré en 1932. L'approximation de l'ordre alphabétique rend plausible l'erreur sur le prénom d'Étilce.
© Société d'histoire de la Guadeloupe (avril 2014).